

Réunion du conseil Municipal du mercredi 12 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, M. Maïa, M. Lorenc, Mme Oury

Conseillers absents : Mme Hugot, Mme Patuel, Mme Leclerc (pouvoir à M. Gehan), Mme Turlin

Secrétaire de séance : Mme Oury

Le compte-rendu du conseil du 9 juin 2017 est adopté.

M. Ségard rappelle que le désherbage des trottoirs est la charge des riverains.

1/ Lotissement la Charmille : cession du terrain à la SAEDEL et avenant au contrat de concession d'aménagement :

L'emprise foncière du lotissement de la Charmille (12664m²) doit être cédée à la SAEDEL pour pouvoir lancer par la suite la commercialisation des lots viabilisés. La SAEDEL sollicite la cession du foncier par la commune à l'euro symbolique.

La grille des prix de vente des terrains à bâtir sera validée par le conseil municipal sur proposition de la SAEDEL, après l'attribution des marchés de travaux de viabilisation.

Le contrat de concession d'aménagement pour le lotissement a été signé en 2012 pour une durée de 5 ans. La SAEDEL propose la signature d'un avenant au contrat de concession pour prolonger la durée de 4 ans.

Le permis d'aménager et le dossier loi sur l'eau sont déposés. La DDT a délivré un récépissé validant le dossier loi sur l'eau.

L'appel d'offres pour les travaux est lancé et la commission d'appel d'offres se réunira le 25 juillet 2017.

Le Conseil municipal décide de reporter la décision sur ces questions lors du prochain conseil après discussion avec la SAEDEL. Le prix de vente des terrains devra être revu à la hausse pour tenir compte des surcoûts liés à la dépollution et permettre de dégager un excédent couvrant le coût d'acquisition du foncier.

2/ Projet de fusion des syndicats de rivières de la Vallée de l'Eure :

La Préfecture a transmis un arrêté relatif au projet de fusion de 5 syndicats de rivières de la vallée de l'Eure et de ses affluents :

- Syndicat intercommunal de rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1)
- Syndicat intercommunal de la vallée de la Blaise (SIVB)
- Syndicat intercommunal pour le cours moyen de l'Eure (SICME)
- Syndicat intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV)
- Syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA)

Le nouveau syndicat issu de la fusion prendrait la dénomination de syndicat du bassin versant des 4 rivières (SBV 4R).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de périmètre de fusion et sur le projet de statuts. La fusion sera prononcée par arrêté préfectoral après accord des communes, des syndicats de rivières et des intercommunalités concernées selon les règles de la majorité qualifiée.

Le conseil communautaire des Portes euréliennes d'Ile-de-France s'est exprimé favorablement sur le projet de fusion. M. Leblond précise qu'il s'est abstenu sur cette question.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de fusion des syndicats de rivières et sur le projet de statuts du nouveau syndicat.

3/ Mission de maîtrise d'œuvre travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement :

Une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en amont du Jeu de Paume.

4 bureaux d'études ont remis une offre : BFIE qui avait réalisé l'étude préalable, EMC BTP, IRH et BEA.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : valeur technique (60 %), prix des prestations (40 %)

L'offre d'EMC BTP est la moins-disante sur le critère prix, mais sur la valeur technique le bureau d'études est classé en dernier, avec notamment un manque de références dans le domaine de l'assainissement.

L'offre de BFIE est la mieux classée (2ème sur le critère prix, 1^{ère} sur la note technique).

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accorde des subventions pour les honoraires de maîtrise d'œuvre (taux de subvention de 50 % sur la partie études, le suivi de chantier est subventionné à 30 %).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'offre du cabinet BFIE pour un montant de 34 012.50 € HT (tranche ferme) et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

4/ Reversement au SIRP du fonds départemental de péréquation :

La commune a perçu une part de fonds de péréquation pour les investissements réalisés par le SIRP. Cette somme de 3563 € doit être reversée au SIRP.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement : 3000 € en dépenses au chapitre 014 (compte 7398) et 3000 € en recettes de fonctionnement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le reversement au SIRP du fonds de péréquation et la décision modificative n°2.

5/ Questions diverses

Le contrat d'avenir de Rémi Ferrand arrive à son terme le 31 juillet 2017 : la mission locale nous a contacté pour nous informer que les contrats signés en juillet et août 2016 peuvent être renouvelés (durée 2 ans).

La SAFER a réalisé un diagnostic des biens vacants et sans maître : des parcelles de bois situées dans la vallée de la Voise ont été identifiées pour lesquelles des successions sont en cours. Le diagnostic n'a pas relevé de biens que la commune pourrait reprendre pour se constituer une réserve foncière.

Extension de Chartres Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018 : plusieurs communes limitrophes de Béville vont intégrer Chartres Métropole (Umpeau, Oinville, Roinville, St-Léger des Aubées). Le SIAEP Sours-Voise sera dissous le 1^{er} janvier 2018 compte tenu de l'adhésion des communes d'Umpeau, de Moinville-la-Jeulin et de Santeuil à Chartres Métropole.

Les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle sont réalisés par le SIRP (bâtiment salle de motricité et local sanitaires de la cour). Le Département a accordé une subvention pour ces travaux.

M. Gehan informe les conseillers que les rythmes scolaires sont inchangés à la rentrée de septembre 2017.

Les horaires d'ouverture au public de l'Agence postale communale vont être modifiés : ouverture de 14h30 à 17h30 du mardi au vendredi. Les horaires du samedi sont inchangés.

Un nouveau stop a été implanté rue Milochau au carrefour avec la rue de la Bretonnière. L'arbre situé près du carrefour devra être coupé afin d'améliorer la visibilité.

Prochain conseil municipal prévu le 1^{er} septembre 2017.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

M. DE ROUGE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

M. LORENC

M. MAÏA

MME OURY